



Comité de pilotage Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes / Sud Lozère Compte-rendu 17 janvier 2020

Personnes présentes :

André BARET, élu communauté de communes
Gorges Causses Cévennes
Georges LE BRIS, élu commune de Cans et
Cévennes
Nicolas Lelong, SDEE 48
Sandrine MARMEYS, directrice PETR Sud-Lozère
Serge ANDRE, élu communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère
Gonzague VANDERMERSCH, commune de
Meyrueis
Loïc MOLINES, Centre Régional de la Propriété
Forestière Lozère
Frédéric JAUVERT, conseiller forestier chambre
d'agriculture de Lozère
Yves JUIN, technicien DDT

Hervé CAROFF, chef de service Forêt, Parc national
des Cévennes
Eric ROUSSET, ONF – UT Florac
Henri COUDERC, président Communauté de
communes Gorges Causses Cévennes
Alain LOUCHE, président Communauté de
communes des Cévennes au Mont Lozère
René JEANJEAN, élu Communauté de communes
Gorges Causses Cévennes
Robert AIGOIN, conseiller départemental de Lozère
Michel REYDON, élu Communauté de communes
des Cévennes au Mont Lozère
François ROUVEYROL, élu Communauté de
communes Gorges Causses Cévennes
Nathalie TREMEL, animatrice Charte forestière

Excusés :

Denis PIT, président du syndicat des propriétaires forestiers privés
Christophe BOUSQUIE, élu chambre des métiers de l'artisanat de Lozère
Virginie GUIROY, animatrice charte forestière Pays des Cévennes
Annie GOISET, maire de Molezon
Benjamin VIVET, association des Collectivités forestières
Sandrine CENDRIER, CPIE
Gildas TOULLEC, Région Occitanie

André Baret, référent de la charte, ouvre le comité de pilotage.

En préambule, il est rappelé que le plan d'actions de la charte forestière validé en comité de pilotage en décembre 2017 porte sur 29 actions (avec rajout de 3 actions suite au report de trois autres début 2019), sur 4 axes pour balayer tous les aspects de la forêt et de la filière bois. L'animation pour ce plan d'actions a été validée par les financeurs (Région Occitanie et Europe - Feader) en juillet 2018.

L'année 2019 est la deuxième année de ce plan d'action et force est de constater que la deuxième année d'un plan d'actions de trois ans est souvent l'année la plus enrichissante au niveau des projets.

Ce dynamisme est dû à plusieurs facteurs : les élus sont bien en place, connaissent le rôle de la charte forestière et portent les projets, les partenaires sont actifs car voient les avancées concrètes après plusieurs années de réalisation et la légitimité de la charte forestière s'en trouve renforcée. Même si la réalisation concrète de plusieurs projets ne verra le jour qu'en 2020 (les projets prennent du temps), l'année 2019 est l'année qui les aura bien fait avancer.

1. Focus sur 5 actions de l'année 2019

Cinq actions ont été présentées sous forme de panneaux. Ceux-ci seront mis en ligne prochainement sur le nouveau site Internet dédié aux chartes forestières Pays Cévennes et Sud-Lozère. L'information sera passée à tous les membres du Comité de pilotage.



Les actions présentées :

Action n°2 : Réaliser un ou plusieurs projets de desserte nécessitant une animation concertée entre acteurs et mise en place d'un groupe de suivi

Commentaires du comité de pilotage : il est souligné l'importance d'avoir une animation de la charte forestière pour mener à bien ces projets de desserte.

Action n°6 : Valoriser le bois des agriculteurs – phase 2 : concrétisation du projet Bois Paysan des Cévennes

Commentaires du comité de pilotage : Cette action permet de lier agriculture et forêt, une thématique importante pour le territoire.

Action n° 15 : Accompagner les collectivités dans leurs achats de produits bois à travers différents outils : commandes groupées, appels à projets (Aire de jeux de Ste Croix Vallée Française)

Compléments d'informations par Sandrine Marmeys : l'aire de jeux à Ste Croix Vallée a été construite en concertation avec l'école. Outre la valorisation de la ressource locale, ce projet a eu des effets positifs sur le lien social.

Le projet d'aire de jeux à Vébron est en cours.

Action n°24 : Créer un outil de communication sur les actions forestières du territoire favorisant le lien entre acteurs (création du site Internet, de la newsletter et de l'émission de radio)

Commentaires du comité de pilotage : Cette action est très intéressante et permet une valorisation des actions. Il faudrait que la diffusion de la newsletter soit plus large et que l'inscription soit facilitée, sans passer par le site Internet.

Action n°25 : Communiquer de façon renforcée dans les Evènements pré-existants ou à créer (Evènement 1, 2, 3, forêts !)

Commentaires du comité de pilotage : la discussion sur le bois local à Meyrueis avec une architecte et une chercheuse sur le matériau bois a permis de soulever des questions intéressantes sur la transition écologique et la possibilité de notre territoire de valoriser nos bois locaux.

2. Bilan général de l'année 2019

(Voir diaporama de présentation en pièce jointe)

Pour rappel, une charte forestière est composée :

- D'un plan d'actions
- D'une animation dédiée, pour développer, suivre les projets et porter parfois les actions.

Au niveau des actions :

- 1 action terminée
- 22 actions en cours portées par divers maîtres d'ouvrages (mais certaines « sous-actions » terminées)
- 5 actions à lancer
- 4 actions abandonnées ou reportées

Le comité de pilotage n'apporte pas de commentaires sur le plan d'actions global envoyé par mail préalablement.

Au niveau de l'animation :

En 2019, pour mener à bien l'animation de la charte forestière, trois comités restreints d'élus se sont tenus. 8 élus des deux communautés de communes suivent le travail de la charte.

De plus, l'animatrice de la charte forestière participe à des actions des partenaires (hors charte forestière) qui permettent de promouvoir la charte et faire émerger de nouveaux projets si besoin. Exemples de projets suivis cette année : le projet de recherche Calorabina, le projet sur la châtaigneraie cévenole.

La charte forestière est incluse dans le réseau régional des animateurs de chartes forestières d'Occitanie. Ce réseau est animé par l'association des Collectivités Forestières. Il permet des réunions entre territoires différents mais qui partagent les mêmes intérêts au niveau de la filière bois. Il permet également de faire des échanges de pratiques, des rencontres avec les financeurs et de partager des avis et idées sur les projets. C'est un réseau important. Cette année, le réseau a apporté sa contribution à la préparation du nouveau PDR (Plan de Développement Régional).

Sandrine Marmey précise que ce travail sur le nouveau PDR est très important, il faut que les chartes forestières et les territoires ruraux soient représentés au niveau régional si on souhaite que les enjeux de ces territoires soient bien pris en compte.

L'animation de la charte forestière est facilitée par des partenaires actifs, qui jouent le jeu sur le terrain. Un acteur est à rajouter : le SDEE, qui a repris la mission Bois-énergie, portée jusque-là par la CCI.

Tous ces acteurs sont remerciés ici.

3. Perspectives pour l'année 2020

(Voir diaporama de présentation en pièce jointe)

Pour 2020, il est prévu :

- ▶ La continuité de l'animation et de la coordination des projets
- ▶ La continuité du programme d'actions et des actions en cours

Des actions sont à lancer :

Action n°5 : Informer sur des chantiers-exemples de pratiques de sylvo-pastoralisme

Objectifs :

Avoir des retours d'expériences de pratiques afin de :

- Favoriser les pratiques de sylvo-pastoralisme,
- Diffuser les bonnes pratiques intégrant pleinement les questions de gestion forestière.

Une 1^{ère} réunion s'est tenue fin décembre avec la Chambre d'agriculture de Lozère et d'Occitanie, le Parc national des Cévennes, un élu de la Charte forestière. Le groupe a décidé de commencer par une demi-journée d'information, qui pourrait avoir lieu en mai et porterait sur trois thèmes :

1/ La place de l'arbre dans les systèmes pastoraux : arbres dans les parcours et pâturage en forêt de production

2/ Les objectifs de gestion dans un système sylvo-pastoral

3/ Les intérêts pour les propriétaires forestiers

Le but principal est de convaincre propriétaires forestiers et agriculteurs.

Maîtres d'ouvrages : Chambre d'agriculture de Lozère et d'Occitanie, Parc national des Cévennes, PETER Sud-Lozère

Proposition :

Une demi-journée d'information globale sur le sylvo-pastoralisme, avec des témoignages de pratiques de sylvo-pastoralisme à travers différents points de vue : agriculteurs, forestiers voire élus.

Cette demi-journée permettrait d'échanger, d'identifier les avantages/inconvénients et de préciser les attentes des participants, avant d'organiser une ou plusieurs autres demi-journées d'échanges sur le terrain.

Discussions du comité de pilotage :

André Baret pense qu'il serait opportun de croiser cette action avec Natura 2000.

Pour **Serge André**, cette action est à promouvoir auprès des associations foncières pastorales (par exemple zone de Fontmort/St André de Lancize). Le Causse est également une zone importante à cause des sécheresses répétées.

Henri Couderc souhaite que l'exploitation du bois soit également mise en avant car c'est un levier économique pour les agriculteurs.

Action n°8 : Monter une concertation auprès des propriétaires forestiers privés sur un sentier de Petite ou Grande Randonnées

Objectifs : La forêt est support d'activités de randonnées. Les communautés de communes possèdent des compétences sur la valorisation de PR quand ils sont définis d'intérêt communautaire

Au départ, il était ressorti l'idée de faire une concertation lors de passages de convention de passage avec les propriétaires, si une « sensibilité » était soulevée. Le but était :

- D'améliorer la prise en compte des besoins des propriétaires forestiers
- D'améliorer la compréhension des différents usages et favoriser les échanges entre acteurs

Principal maître d'ouvrage : Communauté de communes Gorges Causses Cévennes

Proposition :

Il est proposé de travailler sur le sentier des ruisseaux à Meyrueis. C'est un sentier déjà conventionné, mais bien fréquenté l'été (ombrage) et autour duquel des coupes vont être effectuées cette année. Le service tourisme de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes a donc proposé de faire une sensibilisation auprès de l'Office de tourisme sur ce sentier spécifiquement (peut-être dans l'idée ensuite d'appliquer cela à d'autres sentiers), voire également de mettre en place des panneaux temporaires de chantiers (réalisés dans le cadre de la première charte forestière 2015-2017) ou créer un panneau spécifique à ce sentier.

Discussions du comité de pilotage :

Yves Juin souligne l'importance d'une explication et animation auprès des propriétaires en amont. Il a pu constater un manque d'information et de concertation parfois lors des conventionnements avec les propriétaires forestiers sur des sentiers. Les conventions peuvent paraître contraignantes, avec des obligations de réalisation de chantiers à la période estivale, alors que c'est pour certains la période des chantiers forestiers. C'est donc une action importante à mener.

Action n°11 : Accompagner les propriétaires dans la mise en place d'une trame de vieux bois

Objectifs :

Les trames de vieux bois en forêts (constituées de réserves, îlots de sénescence, arbres-habitats) sont intéressantes pour le bon fonctionnement de l'écosystème forestier à long terme.

En forêt privée, le contexte notamment foncier rend la mise en place de telles trames plus complexe. Il est donc proposé d'accompagner des propriétaires forestiers privés dans la mise en place d'éléments de trame de vieux bois dans leurs forêts.

Proposition :

Sous réserve d'acceptation, mener cette action sur la commune de St Martin de Lansuscle dans le cadre de leur ABC (Atlas de Biodiversité Communale), engagée par la commune en 2018.

Par exemple, il pourrait être réalisé un pré-ciblage de zones intéressantes à partir de données cartographiques, identification des propriétaires, marquage des îlots de sénescence et arbres habitats avec les propriétaires / combiné avec une intervention sur l'Indice de Biodiversité Potentielle à destination des propriétaires et du grand public. L'intégration dans l'ABC a l'avantage de sensibiliser et communiquer plus largement sur la trame de vieux bois.

Principal maître d'ouvrage : commune de St Martin de Lansuscle

Discussions du comité de pilotage :

Hervé Caroff indique que le Parc national des Cévennes mène déjà ce type d'actions sur le cœur de parc. Il faudrait lier les deux.

Action n°16 : Capitaliser les projets bois des collectivités à travers un outil de communication

Objectifs :

Des projets de construction en bois local portés par des collectivités existent, et différentes méthodes ont été testées et/ou vont être testées sur le territoire de la charte forestière, mais toutes ne sont pas connues : achat direct de bois par une collectivité, proposition clé en main par un artisan suite à une demande pour des essences locales, demande d'une certification, etc.

Le but est donc de diffuser les bonnes pratiques de construction d'ouvrages publics en bois local, et analyser à partir de projets déjà réalisés, les possibilités d'actions pour un acteur public d'insertion de bois local sur notre territoire.

Proposition :

- 1/ Recueil des ouvrages publics en bois local réalisé, lorsque la collectivité a eu une démarche proactive, à savoir lorsqu'elle a réfléchi son projet dès le départ pour favoriser l'insertion de bois local.
- 2/ Analyse des méthodes et des coûts des ouvrages.
- 3/ Rédaction d'un document et mise en place d'un outil pour diffuser cette analyse. Il est proposé de faire ce recueil sous forme numérique.

Principal maître d'ouvrage : PETR Sud-Lozère

Discussions du comité de pilotage :

Henri Couderc demande à ce qu'une communication auprès des scieurs locaux pour la labélisation « Bois des territoires du Massif-Central » soit réalisée.

René Jeanjean souhaiterait que le travail de l'atelier bois de l'ONF de Meyrueis soit valorisé dans ce document.

Nathalie Trémel indique qu'il n'y a pas eu d'actions dans le cadre de la charte forestière réalisées par l'atelier mais que celui-ci pourra être valorisé dans le cadre du site Internet, où un portrait d'acteurs est prévu. L'atelier bois sera contacté.

Deux autres actions sont soumises à la discussion du comité de pilotage.

Ces actions sont à lancer, il est demandé l'avis du comité de pilotage.

Action n°3 : Récolter des données de coûts de chantiers à travers la définition de chantiers types du territoire

Rappel de l'action

Récolter des données objectives pour les chantiers types de notre territoire, afin de pouvoir informer les propriétaires sur les coûts d'exploitation et mieux les orienter par la suite.

Méthode :

- 1/ Mise en place d'une réunion de travail avec les acteurs forestiers pour définir la collecte de données et les chantiers intéressants : Définition d'une parcelle type sur le territoire (est-ce une petite/grande parcelle ? Pentue ? Quelles essences ? etc). Données à récolter : localisation et type de chantier, organisation, coûts d'exploitation, volumes, valorisation des produits, etc.
- 2/ Prospection de chantier test correspondant.
- 3/ Réalisation des chantiers avec suivi technique.
- 4/ Bilan et restitution des résultats, soit sous forme de fiches par chantier, soit sous forme de visite technique.

Questionnements : comment lancer cette action, sachant qu'il n'y a pas de financements dédiés à ce jour ? Les acteurs forestiers peuvent-ils prendre un peu de temps sur cette action ?

Discussions du comité de pilotage :

Eric Rousset se pose la question de la finalité d'une telle action : on ne peut pas définir de chantier type, il n'y a que des chantiers particuliers (en régie, franchissement de cours d'eau...). Il pourrait être mise en place des relevés de données sur des chantiers un peu spécifique. **Hervé Caroff** confirme cette idée, il faudrait choisir plutôt des chantiers sur lesquels il y a une marge de progression.

André Baret souhaiterait pouvoir avoir un ordre de grandeur de coût des chantiers, cela lui permettrait en effet de convaincre certains de ses administrés de l'intérêt de la gestion forestière.

Des données de coûts de chantiers sont déjà disponibles à partir de fiches du FCBA (**Frédéric Jauvert**). **Loïc Molines** précise également que dans le cadre de la forêt irrégulière école sur le Bougès, ils récoltent des données types qui pourront ensuite être repris sur d'autres chantiers. Il fera passer la grille. Il est d'accord également de flécher cette action sur des techniques spécifiques. Est-ce que des données sur le chantier de la Corniche des Cévennes dans le cadre du regroupement des propriétaires pourraient être récoltées ?

Henri Couderc préférerait que la charte forestière s'attache à travailler sur les dessertes forestières.

Nathalie Trémel prend acte de la demande de récolter des données plutôt sur des chantiers spécifiques. Peut-être que le chantier sur la Corniche pourrait être un premier exemple ? C'est à préciser en fonction de son avancement.

Action n°20 : Accompagner les scieries du territoire pour anticiper leurs problématiques de pérennisation (transmission des entreprises, modernisation...)

Rappel de l'action

Les scieries sont un maillon important de la filière bois car elles permettent la transformation locale de la ressource. De plus, elles permettent de garder des emplois sur le territoire (emplois directs en scieries, ou indirects par la récolte et le transport des bois).

La pérennisation de cette activité de sciage est donc un enjeu très important pour le territoire. Or, les scieries de petites tailles sont des entreprises de plus en plus menacées en France pour diverses raisons, dont des raisons économiques, ou d'adaptation au marché.

Objectif : anticiper la pérennisation de l'activité de sciage sur le territoire, à travers une action de formation-développement, accompagné par l'association Adefpat.

Quatre scieries sont sur le territoire : Cocurès, Barre des Cévennes, Meyrueis et Jalcreste.

Méthode :

1/ Identification des besoins des scieries du territoire (besoins communs et individuels)

2/ Construction d'un plan d'intervention à partir de ces besoins (pré-cahier des charges), transmis à trois conseillers-formateurs référencés par l'Adefpat

3/ Validation du projet au conseil d'administration de l'Adefpat et commencement de la formation.

Questionnements : en-dehors des rencontres réalisées lors du diagnostic de la charte forestière en 2013, seule 1 scierie (Cocurès) a été rencontrée, les autres étant indisponibles au moment de la demande. Or cette scierie est déjà accompagnée par la CCI, qui l'accompagne sur la reprise de l'activité. Il faut que la demande émane des scieurs, comment faire pour avancer ?

Serge André souhaiterait que l'on mette en place un système pour favoriser les scieurs locaux pour les coupes : il y a des grandes coupes qui sont réalisées et qui ne peuvent pas être achetées par des petits scieurs locaux.

Yves Juin se demande si les scieurs ont réellement des difficultés d'approvisionnement.

Loïc Molines confirme qu'il faudrait se renseigner sur ces problématiques d'approvisionnement, qui peuvent être différentes selon les scieurs. Il faudrait que les scieurs puissent monter en gamme, se mettre au séchage et à la normalisation de la construction bois, augmenter la valeur ajoutée, mais cela demande des investissements importants.

Eric Rousset pense qu'il faut peut-être se tourner vers les scieurs mobiles pour les petits chantiers.

Nathalie Trémel demande au comité de pilotage s'il ne faudrait pas travailler sur la formation, M. Fages lui ayant indiqué le problème de recrutement de personnel qualifié ; ou une formation sur les outils informatiques ?

André Baret pense qu'il faut d'abord identifier les besoins, peut-être créer un partenariat avec une école ?

Nathalie Trémel recontactera les scieurs pour avoir leur avis.

4. Questions diverses

Michel Reydon fait part du projet de chaufferie bois sur sa commune. Plusieurs initiatives existent sur le territoire, il faudrait les mettre en réseau et mutualiser. Il souhaite qu'un travail soit fait en amont et en aval des projets sur l'approvisionnement (de la coupe à la chaudière).

Nicolas Lelong informe que la mission Bois-énergie accompagne bien l'activité d'approvisionnement sur la commune de Ventalon. Il indique également que le fonds chaleur est disponible pour la création de chaufferie bois.

Hervé Caroff informe le comité de pilotage de la relance de la démarche de la Charte des bonnes pratiques d'exploitation forestière. Deux à trois entreprises sont partantes pour l'instant.

André Baret remercie les participants et clôture le Comité de pilotage.

Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes
22 rue Justin Gruat
48400 Florac
Tél : 04 66 44 03 92
charteforestiere.gcc@orange.fr



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales